

# CONSEIL D'EXAMEN DU PRIX DES MÉDICAMENTS BREVETÉS 2015-2016 États financiers

## Table de matières

Déclaration de responsabilité de la direction englobant le contrôle interne en matière de rapports financiers .....	1
État de la situation financière (non audité) .....	2
État des résultats et de la situation financière nette ministérielle (non audité).....	3
État de la variation de la dette nette ministérielle (non audité) .....	4
État des flux de trésorerie (non audité).....	5
Notes aux états financiers (non auditées) .....	6



## Déclaration de responsabilité de la direction englobant le contrôle interne en matière de rapports financiers

La responsabilité de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers ci-joints pour l'exercice s'étant terminé le 31 mars 2016 et de tous les renseignements qui y figurent incombe à la direction du Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés (CEPMB). Ces états financiers ont été préparés par la direction à partir des politiques comptables du gouvernement, lesquelles s'appuient sur les normes comptables canadiennes du secteur public.

La direction est responsable de l'intégrité et de l'objectivité des données présentées dans ces états financiers. Certains renseignements présentés dans les états financiers sont fondés sur les meilleures estimations et le jugement de la direction, compte tenu de l'importance relative des postes en question. Pour s'acquitter de ses obligations au chapitre de la comptabilité et de la présentation de rapports, la direction tient des comptes qui permettent l'enregistrement centralisé des opérations financières du CEPMB. Les renseignements financiers présentés aux fins de l'établissement des Comptes publics du Canada et figurant dans le Rapport ministériel sur le rendement du CEPMB concordent avec ces états financiers.

Il incombe aussi à la direction de tenir un système efficace de contrôle interne en matière de rapports financiers (CIRF) conçu pour donner une assurance raisonnable que l'information financière est fiable, que les actifs sont protégés et que les opérations sont autorisées et enregistrées adéquatement, conformément à la Loi sur la gestion des finances publiques et à d'autres lois, règlements, autorisations et politiques applicables.

La direction veille également à assurer l'objectivité et l'intégrité des données figurant dans ses états financiers en choisissant soigneusement des employés qualifiés et en assurant leur formation et leur perfectionnement, en prenant des dispositions pour assurer une répartition appropriée des responsabilités, en établissant des programmes de communication pour faire en sorte que tous les membres du CEPMB sont au fait des règlements, des politiques, des normes et des pouvoirs de la direction, et en procédant tous les ans à une évaluation fondée sur le risque de l'efficacité du système de CIRF.

Le système de CIRF est conçu pour atténuer les risques à un niveau raisonnable fondé sur un processus continu qui vise à identifier les risques clés, à évaluer l'efficacité des contrôles clés associés, et à apporter les ajustements nécessaires.

Le CEPMB fait l'objet d'audits périodiques des contrôles de base par le Bureau du contrôleur général et utilise les résultats de ces audits dans le but d'adhérer à la Politique sur le contrôle interne du Conseil du Trésor.

Un audit des contrôles de base a été effectué en 2011-2012 par le Bureau du contrôleur général du Canada (BCG). Le rapport d'audit et le plan d'action de la direction qui y donne suite sont affichés sur le site Web du CEPMB, à l'adresse suivante: <http://www.pmprb-cepmb.gc.ca/fr/transparence/responsabilisation>.

Les états financiers du CEPMB n'ont pas fait l'objet d'un audit.

Douglas Clark  
Directeur exécutif et dirigeant principal des finances  
Ottawa, Canada  
Date : le 8 août 2016

**État de la situation financière (non audité)**

au 31 mars

*(en dollars)*

	2016	2015
<b>Passifs</b>		
Créditeurs et charges à payer (note 4)	1 291 599 \$	851 571 \$
Indemnités de vacances et congés compensatoires	258 729	273 462
Avantages sociaux futurs (note 5)	444 936	385 958
<b>Total des passifs nets</b>	<b>1 995 264</b>	<b>1 510 991</b>
<b>Actifs financiers</b>		
Montant à recevoir du Trésor	1 199 185	574 250
Débiteurs et avances (note 6)	92 414	277 404
<b>Total des actifs financiers</b>	<b>1 291 599</b>	<b>851 654</b>
<b>Dette nette ministérielle</b>	<b>703 665</b>	<b>659 337</b>
<b>Actifs non financiers</b>		
Immobilisations corporelles (note 7)	155 071	165 738
<b>Total des actifs non financiers</b>	<b>155 071</b>	<b>165 738</b>
<b>Situation financière nette ministérielle</b>	<b>(548 594) \$</b>	<b>(493 599) \$</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Douglas Clark  
 Directeur exécutif et dirigeant principal des finances  
 Ottawa, Canada  
 Date : le 8 août 2016

## État des résultats et de la situation financière nette ministérielle (non audité)

pour l'exercice terminé le 31 mars

(en dollars)

	2016 Résultats prévus	2016	2015
<b>Charges</b>			
Le Programme de réglementation du prix des médicaments brevetés	7 425 246 \$	<b>6 062 478 \$</b>	3 937 591 \$
Le Programme sur les tendances relatives aux produits pharmaceutiques	1 667 393	<b>1 997 534</b>	1 492 401
Services internes	2 924 346	<b>2 656 702</b>	3 376 169
<b>Total des charges</b>	12 016 985	<b>10 716 714</b>	8 806 161
<b>Revenus</b>			
Engagement de conformité volontaire	-	<b>6 765 017</b>	2 731 123
Autre	-	<b>8 944</b>	144
Revenus gagnés pour le compte du gouvernement	-	<b>(6 771 696)</b>	(2 731 153)
<b>Total des revenus</b>	-	<b>2 265</b>	114
<b>Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts</b>	12 016 985 \$	<b>10 714 449</b>	8 806 047
<b>Financement du gouvernement et transferts</b>			
Encaisse nette fournie par le gouvernement		<b>8 849 727</b>	7 668 182
Variations des montants à recevoir du Trésor		<b>624 935</b>	191 691
Services fournis gratuitement par d'autres ministères (note 8)		<b>1 188 367</b>	1 089 795
Transfert des paiements de transition pour la mise en œuvre des paiements de salaires en arrérages (note 9)		<b>(3 575)</b>	(170 052)
<b>Coût (revenu) de fonctionnement net après le financement du gouvernement et les transferts</b>		<b>54 995</b>	26 431
<b>Situation financière nette ministérielle - début de l'exercice</b>		<b>(493 599)</b>	(467 168)
<b>Situation financière nette ministérielle - fin de l'exercice</b>		<b>(548,594) \$</b>	(493 599) \$

Information sectorielle (note 10)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**État de la variation de la dette nette ministérielle (non audité)**

pour l'exercice terminé le 31 mars

*(en dollars)*

	<b>2016</b>	2015
<b>Coût (revenu) de fonctionnement net après le financement du gouvernement et les transferts</b>	<b>54 995 \$</b>	26 431 \$
<b>Variation due aux immobilisations corporelles</b>		
Acquisition d'immobilisations corporelles	<b>36 333</b>	112 074
Amortissement des immobilisations corporelles	<b>(47 000)</b>	(19 679)
<b>Total de la variation due aux immobilisations corporelles</b>	<b>(10 667)</b>	92 395
<b>Augmentation nette de la dette nette ministérielle</b>	<b>44 328</b>	118 826
<b>Dette nette ministérielle - début de l'exercice</b>	<b>659 337</b>	540 511
<b>Dette nette ministérielle - fin de l'exercice</b>	<b>703 665 \$</b>	659 337 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**État des flux de trésorerie (non audité)**

pour l'exercice terminé le 31 mars

*(en dollars)*

	2016	2015
<b>Activités de fonctionnement</b>		
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	10 714 449 \$	8 806 047 \$
Éléments n'affectant pas l'encaisse :		
Amortissement des immobilisations corporelles	(47 000)	(19 679)
Services fournis gratuitement par d'autres ministères (note 8)	(1 188 367)	(1 089 795)
Paiements de transition pour la mise en oeuvre des paiements de salaires en arrérages (note 9)	3 575	170 052
Variations de l'état de la situation financière :		
Diminution (augmentation) des créiteurs et charges à payer	(440 028)	(280 467)
Diminution (augmentation) des indemnités de vacances et congés compensatoires	14 733	(20 634)
Diminution (augmentation) des avantages sociaux futurs	(58 978)	(97 775)
Augmentation (diminution) des débiteurs et avances	(184 990)	88 359
<b>Encaisse utilisée pour les activités de fonctionnement</b>	<b>8 813 394</b>	<b>7 556 108</b>
<b>Activités d'investissement en immobilisations</b>		
Acquisition d'immobilisations corporelles	36 333	112 074
<b>Encaisse utilisée pour les activités d'investissement en immobilisations</b>	<b>36 333</b>	<b>112 074</b>
<b>Encaisse nette fournie par le gouvernement du Canada</b>	<b>8 849 727 \$</b>	<b>7 668 182 \$</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

## Notes aux états financiers (non auditées)

pour l'exercice terminé le 31 mars 2016

### 1. Pouvoirs et objectifs

Le Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés (CEPMB) est un organisme indépendant qui détient des pouvoirs quasi-judiciaires. Il a été créé par le Parlement en 1987 en vertu de la Loi sur les brevets (la Loi).

Même s'il fait techniquement partie du portefeuille de la Santé, le CEPMB exerce son mandat en toute indépendance du Ministre de la Santé. Il fonctionne d'une façon indépendante des autres organismes, dont Santé Canada, qui vérifie l'innocuité et l'efficacité des médicaments, et les régimes d'assurance-médicaments qui en approuvent l'inscription sur leurs formulaires respectifs des médicaments admissibles à un remboursement.

Résultat stratégique : Les médicaments brevetés ne peuvent être vendus au Canada à des prix excessifs afin de protéger les intérêts de la population canadienne. La population canadienne est également tenue informée.

#### **Le Programme de réglementation du prix des médicaments brevetés**

Le CEPMB est un organisme indépendant qui détient des pouvoirs quasi judiciaires et qui est responsable de s'assurer que les prix auxquels les brevetés vendent leurs médicaments brevetés au Canada ne sont pas excessifs en vertu des facteurs d'examen du prix prévus à la Loi sur les brevets (la Loi). Pour décider si un prix est excessif, le Conseil doit tenir compte des facteurs suivants : les prix de vente du médicament et des autres médicaments de la même catégorie thérapeutique au Canada et dans les sept pays de comparaison nommés dans le Règlement sur les médicaments brevetés (le Règlement); les variations de l'Indice des prix à la consommation (IPC); et, conformément à la Loi, tous les autres facteurs précisés par les règlements d'application visant l'examen du prix. En vertu de la Loi et du Règlement, les brevetés sont tenus de faire rapport des renseignements sur les prix et les ventes pour chaque médicament breveté vendu au Canada, jusqu'à échéance du brevet ou des brevets. Le personnel du Conseil examine les renseignements soumis par les brevetés au lancement et à chaque période de rapport, et ce, pour tous les médicaments brevetés vendus au Canada. S'il conclut que le prix d'un médicament breveté semble excessif, le personnel du Conseil mène une enquête sur le prix. Une enquête peut mener aux résultats suivants : la fermeture de l'enquête lorsqu'il apparaît que le prix est non excessif; un Engagement de conformité volontaire par lequel le breveté s'engage à réduire le prix de son produit et à rembourser les recettes excessives au moyen d'un paiement et (ou) d'une réduction du prix d'un autre produit médicamenteux breveté; ou une audience publique dont l'objet est de déterminer si le prix du produit médicamenteux est ou non excessif, y compris une ordonnance corrective rendue par le Conseil. Si le Panel d'audience du Conseil conclut, à l'issue d'une audience publique, qu'un prix est ou était excessif, il peut ordonner au breveté de réduire le prix et de prendre des mesures qui lui sont dictées pour rembourser les recettes excessives. Ce programme assure la protection des Canadiens et de leur système des soins de santé en effectuant l'examen des prix auxquels les brevetés vendent leurs médicaments brevetés au Canada afin d'éviter les prix excessifs.

#### **Le Programme sur les tendances relatives aux produits pharmaceutiques**

Le CEPMB rend annuellement compte au Parlement, par le truchement du ministre de la Santé, de ses activités d'examen du prix, des prix des médicaments brevetés et des tendances observées au niveau des prix de tous les médicaments ainsi que des dépenses de R-D rapportées par les brevetés pharmaceutiques. En soutien à cette exigence en matière de rapport, le programme sur les tendances relatives aux produits pharmaceutiques fournit des renseignements complets et précis sur les tendances relatives aux prix auxquels les fabricants vendent les médicaments brevetés au Canada et aux dépenses de l'intention des intervenants intéressés, notamment : l'industrie (de marque, biotechnologique et générique); les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux; les groupes de défense de droits des consommateurs et des patients; les tiers payants; et autres. Ces renseignements permettent également de rassurer les Canadiens que les prix des médicaments brevetés ne sont pas excessifs. De plus, par suite de l'établissement du Système national d'information sur l'utilisation des médicaments prescrits (SNIUMP) par les ministres de la Santé fédéral, provinciaux et territoriaux, le ministre fédéral de la Santé a demandé que le CEPMB réalise des analyses critiques des tendances relatives aux prix, à l'utilisation et aux coûts pour les médicaments brevetés et non brevetés distribués sous ordonnance pour que le système de santé au Canada ait des renseignements plus complets et plus justes sur la façon dont on utilise les médicaments d'ordonnance et sur les

facteurs à l'origine des augmentations de coûts. Cette fonction vise à fournir aux gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ainsi, qu'aux autres intervenants intéressés, une source d'information centrale et fiable concernant les prix de tout médicament d'ordonnance.

**Services internes**

Les services internes sont des groupes d'activités et de ressources connexes qui sont gérés de façon à répondre aux besoins des programmes et des autres obligations générales d'une organisation. Les services internes comprennent uniquement les activités et les ressources qui s'appliquent à l'ensemble d'une organisation, et non celles prévues pour un programme précis. Ces groupes sont les suivants : services de gestion et de surveillance, services des communications, services juridiques, services de gestion des ressources humaines, services de gestion financière, services de gestion de l'information, services des technologies de l'information, services des biens immobiliers, services du matériel et services de gestion des acquisitions.

**2. Sommaire des principales conventions comptables**

Ces états financiers ont été préparés conformément aux conventions comptables du gouvernement énoncées ci-après, lesquelles s'appuient sur les normes comptables canadiennes pour le secteur public. La présentation et les résultats qui découlent de l'utilisation des conventions comptables énoncées ne donnent lieu à aucune différence importante par rapport aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Les principales conventions comptables sont les suivantes :

**(a) Autorisations parlementaires**

Le CEPMB est financé par le gouvernement du Canada au moyen d'autorisations parlementaires. La présentation des autorisations consenties au CEPMB ne correspond pas à la présentation des rapports financiers selon les principes comptables généralement reconnus étant donné que les autorisations sont fondées, dans une large mesure, sur les besoins de trésorerie. Par conséquent, les postes comptabilisés dans l'état de la situation financière ainsi que dans l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle ne sont pas nécessairement les mêmes que ceux qui sont prévus par les autorisations parlementaires. La note 3 présente un rapprochement entre les deux méthodes de présentation des rapports financiers. Les montants des résultats prévus inclus dans les sections « Charges » et « Revenus » de l'État des résultats et de la situation financière nette ministérielle correspondent aux montants rapportés dans l'État des résultats prospectif intégré au Rapport sur les plans et les priorités 2015-2016. Les montants des résultats prévus ne sont pas inclus dans la section « Financement du gouvernement et transferts » de l'État des résultats et de la situation financière nette ministérielle ni dans l'État de la variation de la dette nette ministérielle parce que ces montants n'ont pas été inclus dans le Rapport sur les plans et les priorités 2015-2016.

**(b) Encaisse nette fournie par le gouvernement**

Le CEPMB fonctionne au moyen du Trésor, qui est administré par le receveur général du Canada. La totalité de l'encaisse reçue par le CEPMB est déposée au Trésor, et tous les décaissements faits par le CEPMB sont prélevés sur le Trésor. L'encaisse nette fournie par le gouvernement est la différence entre toutes les entrées de fonds et toutes les sorties de fonds, y compris les opérations entre les ministères au sein du gouvernement fédéral.

**(c) Montant à recevoir du Trésor**

Le montant à recevoir du Trésor découle d'un écart temporaire entre le moment où une opération affecte les autorisations du CEPMB et le moment où elle est traitée par le Trésor. Le montant à recevoir du Trésor correspond au montant net de l'encaisse que le CEPMB a le droit de prélever du Trésor sans autre affectation d'autorisations pour s'acquitter de ses passifs.

**(d) Revenus**

- Les revenus provenant de droits réglementaires sont constatés dans les comptes en fonction des services fournis au cours de l'exercice.
- Les autres revenus sont comptabilisés dans l'exercice pendant lequel les opérations ou les faits sous-jacents surviennent.

## CONSEIL D'EXAMEN DU PRIX DES MÉDICAMENTS BREVETÉS

- Les revenus qui ne sont pas disponibles à être dépenser à nouveau ne peuvent servir à acquitter les passifs du CEPMB. Bien que l'on s'attende à ce que la présidente maintienne le contrôle comptable, elle n'a pas l'autorité sur la disposition des revenus non disponibles à dépenser à nouveau. Par conséquent, les revenus non disponibles à dépenser à nouveau sont considérés comme étant gagnés pour le compte du gouvernement du Canada et sont donc présentés en réduction du montant brut des revenus de l'entité.

### **(e) Charges**

Les charges sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice :

- Les indemnités de vacances et de congés compensatoires sont passées en charges au fur et à mesure que les employés en acquièrent les droits en vertu de leurs conditions d'emploi.
- Les services fournis gratuitement par d'autres ministères pour les locaux, les cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires et les services juridiques sont comptabilisés à titre de charges de fonctionnement à leur coût estimatif.

### **(f) Avantages sociaux futurs**

- i. Prestations de retraite : Les employés admissibles participent au Régime de retraite de la fonction publique (le Régime), un régime d'avantages sociaux multiemployeurs administré par le gouvernement du Canada. Les cotisations du CEPMB au régime sont passées en charges dans l'exercice au cours duquel elles sont engagées et elles représentent l'obligation totale du CEPMB découlant du régime. La responsabilité du CEPMB relative au régime de retraite se limite aux cotisations versées. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers du gouvernement du Canada, répondant du régime.
- ii. Indemnités de départ : Certains employés ont droit à des indemnités de départ, prévues dans leurs conventions collectives ou conditions d'emploi. Le coût de ces indemnités s'accumule à mesure que les employés rendent les services y donnant droit. Le coût des avantages sociaux gagnés par les employés est calculé à l'aide de l'information tirée des résultats du passif déterminé sur une base actuarielle au titre des prestations de départ pour l'ensemble du gouvernement.

### **(g) Débiteurs**

Les débiteurs sont présentés au moindre du coût ou de la valeur nette de réalisation. Ils comprennent principalement des montants à être recouverts d'autres ministères gouvernementaux dont le recouvrement est considéré certain. Par conséquent, aucune provision n'a été établie en contrepartie de ces sommes.

### **(h) Passif éventuel**

Le passif éventuel représente des obligations possibles qui peuvent devenir des obligations réelles selon que certains événements futurs se produisent ou non. Dans la mesure où l'événement futur risque de se produire ou non et si l'on peut établir une estimation raisonnable de la perte, on comptabilise un passif estimatif et une charge. Si la probabilité ne peut être déterminée ou s'il est impossible de faire une estimation raisonnable du montant, l'éventualité est présentée dans les notes complémentaires aux états financiers.

### **(i) Immobilisations corporelles**

Toutes les immobilisations corporelles dont le coût initial est d'au moins 10 000 \$ sont comptabilisées à leur coût d'achat. Le CEPMB n'inscrit pas à l'actif les biens incorporels, les œuvres d'art et les trésors historiques ayant une valeur culturelle, esthétique ou historique, les biens situés dans les réserves indiennes et les collections dans les musées.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative de l'immobilisation, comme suit :

Catégorie d'immobilisations	Sous-catégorie	Période d'amortissement
Matériel et matériel	Matériel informatique	3-5 ans
	Logiciels informatiques	3 ans

## CONSEIL D'EXAMEN DU PRIX DES MÉDICAMENTS BREVETÉS

### *(j) Incertitude relative à la mesure*

La préparation des états financiers exige de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants déclarés des actifs, des passifs, des revenus et des charges présentés dans les états financiers. Au moment de la préparation des présents états financiers, la direction considère que les estimations et les hypothèses sont raisonnables. Les principaux éléments pour lesquels des estimations sont faites sont le passif au titre d'avantages sociaux futurs et la durée de vie utile des immobilisations corporelles. Il se pourrait que les résultats réels diffèrent des estimations de manière significative. Les estimations de la direction sont examinées périodiquement et, à mesure que les ajustements deviennent nécessaires, ils sont constatés dans les états financiers de l'exercice où ils sont connus.

### 3. Autorisations parlementaires

Le CEPMB reçoit la plus grande partie de son financement au moyen d'autorisations parlementaires annuelles. Les éléments comptabilisés dans l'état de la situation financière et l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle d'un exercice peuvent être financés au moyen d'autorisations parlementaires qui ont été approuvées au cours d'un exercice précédent, pendant l'exercice en cours ou qui le seront dans un exercice futur. Par conséquent, les résultats des activités de fonctionnement nets du CEPMB pour l'exercice diffèrent selon qu'ils sont présentés selon le financement octroyé par le gouvernement ou selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les différences sont rapprochées dans les tableaux suivants :

#### *(a) Rapprochement du coût de fonctionnement net et des autorisations parlementaires de l'exercice en cours utilisées* : (en dollars)

	2016	2015
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	10 714 449 \$	8 806 047 \$
<b><i>Ajustements pour les postes ayant une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais qui n'ont pas d'incidence sur les autorisations :</i></b>		
Amortissement des immobilisations corporelles	(47 000)	(19 679)
Services fournis gratuitement par d'autres ministères	(1 188 367)	(1 089 795)
Diminution (augmentation) des indemnités de vacances et congés compensatoires	14 733	(20 634)
Diminution (augmentation) des avantages sociaux futurs	(58 978)	(97 775)
Remboursement/rajustement de charges des exercices antérieurs	23 569	69 876
<b>Total des éléments qui ont une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais qui n'ont pas d'incidence sur les autorisations</b>	<b>(1 256 043)</b>	<b>(1 158 007)</b>
<b><i>Ajustements pour les éléments sans incidence sur le coût de fonctionnement net, mais ayant une incidence sur les autorisations :</i></b>		
Acquisition d'immobilisations corporelles	36 333	112 074
Produits de la vente des biens de l'État	47	114
Paiements de transition pour la mise en oeuvre des paiements de salaires en arrérages (note 9)	3 575	170 052
<b>Total des éléments sans incidence sur le coût de fonctionnement, mais ayant une incidence sur les autorisations</b>	<b>39 955</b>	<b>282 240</b>
<b>Autorisations de l'exercice en cours utilisées</b>	<b>9 498 361 \$</b>	<b>7 930 280 \$</b>

## CONSEIL D'EXAMEN DU PRIX DES MÉDICAMENTS BREVETÉS

**(b) Autorisations fournies et utilisées :** (en dollars)

	2016	2015
Autorisations fournies :		
Crédit 1 - Dépenses du programme	<b>10 323 345 \$</b>	10 356 470 \$
Montants législatifs	<b>925 861</b>	840 698
Moins :		
Autorisations périmés	<b>(1 750 845)</b>	(3 266 888)
<b>Autorisations de l'exercice en cours utilisées</b>	<b>9 498 361 \$</b>	7 930 280 \$

### 4. Crédoiteurs et charges à payer

Le tableau ci-dessous présente les détails des crédoiteurs et des charges à payer du CEPMB : (en dollars)

	2016	2015
Crédoiteurs - parties externes	<b>564 202 \$</b>	430 058 \$
Crédoiteurs - autres ministères et organismes	<b>28 087</b>	46 755
Total des crédoiteurs	<b>592 289</b>	476 813
Charges à payer	<b>699 310</b>	374 758
<b>Crédoiteurs et des charges à payer nets</b>	<b>1 291 599 \$</b>	851 571 \$

### 5. Avantages sociaux futurs

#### **(a) Prestations de retraite**

Les employés du CEPMB participent au Régime de retraite de la fonction publique (le Régime), qui est parrainé et administré par le gouvernement du Canada. Les prestations de retraite s'accumulent sur une période maximale de 35 ans au taux de 2 % par année de services validables multiplié par la moyenne des gains des cinq meilleures années consécutives. Les bénéfiques sont intégrés aux bénéfiques du Régime de pensions du Canada/Régime de rentes du Québec et sont indexés à l'inflation.

Tant les employés que le CEPMB versent des cotisations couvrant le coût du régime. En raison de l'amendement de la Loi sur la pension de la fonction publique à la suite de la mise en œuvre de provisions liées au Plan d'action économique 2012, les employés cotisants ont été répartis en deux groupes. Les cotisants du groupe 1 sont les membres existants au 31 décembre 2012, et les cotisants du groupe 2 sont les cotisants qui ont rejoint le régime depuis le 1er janvier 2013. Le taux de cotisation de chaque groupe est différent.

Le montant des dépenses de 2015-2016 s'élève à : (en dollars)

	2016	2015
Charges pour l'exercice	<b>638 163 \$</b>	574 624 \$

Pour les membres du groupe 1, les dépenses correspondent à environ 1,25 fois (1,41 fois pour 2014-2015) les cotisations des employés et pour le groupe 2, à environ 1,24 fois (1,39 fois en 2014-2015) les cotisations des employés.

La responsabilité du CEPMB relative au Régime se limite aux cotisations versées. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers du gouvernement du Canada, en sa qualité de répondant du régime.

#### **(b) Indemnités de départ**

Le CEPMB verse des indemnités de départ aux employés en fonction de l'admissibilité, des années de service et du salaire à la cessation d'emploi. Ces indemnités ne sont pas capitalisées d'avance. Les prestations seront prélevées sur les autorisations futures.

## CONSEIL D'EXAMEN DU PRIX DES MÉDICAMENTS BREVETÉS

Dans le cadre des négociations de conventions collectives avec certains groupes d'employés et les changements apportés aux conditions d'emploi des cadres et de certains employés non représentés, l'accumulation des indemnités de départ au titre du programme de paie des employés a cessé à compter de 2012. Les employés visés par ces changements ont eu la possibilité d'être payés immédiatement la valeur totale ou partielle des prestations accumulées à ce jour ou de percevoir la valeur totale ou restante de prestations à la cessation d'emploi dans la fonction publique. Ces modifications ont été intégrées dans le calcul de l'obligation d'indemnités de départ courus.

Au 31 mars, les indemnités de départ totalisaient : (en dollars)

	2016	2015
<b>Obligation au titre des prestations constituées, début de l'exercice</b>	<b>385 958 \$</b>	288 183 \$
Provision pour l'exercice	<b>93 284</b>	200 230
Prestations versées pendant l'exercice	<b>(34 306)</b>	(102 455)
<b>Obligation au titre des prestations constituées, fin de l'exercice</b>	<b>444 936 \$</b>	385 958 \$

### 6. Débiteurs et avances

Le tableau suivant présente les détails des débiteurs et des avances du CEPMB : (en dollars)

	2016	2015
Débiteurs - parties externes	-\$	124 914 \$
Débiteurs - autres ministères et organismes	<b>91 914</b>	151 990
Avances aux employés	<b>500</b>	500
<b>Total débiteurs et avances</b>	<b>92 414 \$</b>	277 404 \$

### 7. Immobilisations corporelles

#### Catégorie d'immobilisations

(en dollars)

	Solde d'ouverture	Acquisitions	Aliénations et radiations	Solde de clôture
Matériel et outillage	198 607 \$	36 333 \$		<b>234 940 \$</b>
<b>Total</b>	198 607 \$	36 333 \$		<b>234 940 \$</b>

#### Amortissement cumulé

(en dollars)

	Solde d'ouverture	Amortissement	Aliénations et radiations	Solde de clôture
Matériel et outillage	32 869 \$	47 000 \$		<b>79 869 \$</b>
<b>Total</b>	32 869 \$	47 000 \$		<b>79 869 \$</b>

#### Valeur comptable nette d'immobilisations

(en dollars)

	Valeur comptable nette 2015			Valeur comptable nette 2016
Matériel et outillage	165 738 \$			<b>155 071 \$</b>
<b>Total</b>	165 738 \$			<b>155 071 \$</b>

## 8. Opérations entre apparentés

En vertu du principe de propriété commune, le CEPMB est apparenté à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. Le CEPMB conclut des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités et selon des modalités commerciales normales. Au cours de l'exercice, le CEPMB a reçu gratuitement des services communs d'autres ministères, comme il est indiqué ci-dessous.

### **(a) Services communs fournis gratuitement par d'autres ministères :**

Au cours de l'exercice, le CEPMB a reçu gratuitement des services de certaines organisations de services communs relatifs aux locaux et aux cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires. Ces services gratuits ont été constatés comme suit dans l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle:

(en dollars)

	2016	2015
Installations	666 094 \$	658 546 \$
Cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires	522 273	431 249
<b>Total</b>	<b>1 188 367 \$</b>	<b>1 089 795 \$</b>

Le gouvernement a centralisé certaines de ses activités administratives de manière à optimiser l'efficacité et l'efficacité de la prestation des programmes auprès du public. Le gouvernement fait donc appel à des organismes centraux et à des organisations de services communs, de sorte qu'un seul ministère fournisse gratuitement des services à tous les autres ministères et organismes. Le coût de ces services, qui comprennent les services de paye et d'émission des chèques offerts à tous les ministères et organismes par Services publics et Approvisionnement Canada, ne sont pas inclus dans l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle.

### **(b) Autres transactions entre apparentés :**

(en dollars)

	2016	2015
Créditeurs - autres ministères et organismes	28 087 \$	46 755 \$
Débiteurs - autres ministères et organismes	91 914	151 990
Charges - autres ministères et organismes	309 691	147 947

Les charges et les revenus inscrits à la section (b) n'incluent pas les services communs fournis gratuitement qui sont inscrits dans la section (a).

## 9. Transferts des paiements de transition pour la mise en œuvre des paiements de salaires en arrérages

Le gouvernement du Canada a mis en œuvre les paiements de salaires en arrérages en 2014-2015. Par conséquent, un paiement ponctuel a été versé aux employés et sera recouvré des employés à l'avenir. La transition vers les paiements de salaires en arrérages s'inscrit dans l'initiative de transformation qui remplace le système de paie et permet également de simplifier et de moderniser les processus de paie. Ce changement apporté au système de paie n'a pas eu d'incidence sur les charges du Ministère. Cependant, cela a occasionné l'utilisation des autorisations de dépenses supplémentaires par le Ministère. Avant la fin de l'exercice, ces paiements de transition pour la mise en œuvre des paiements de salaires en arrérages ont été transférés à un compte central administré par Services publics et Approvisionnement Canada, qui est responsable de l'administration du système de paie du gouvernement.

**10. Information sectorielle**

La présentation de l'information sectorielle est fondée sur l'architecture d'alignement des programmes du CEPMB. La présentation par secteur est fondée sur les mêmes conventions comptables décrites à la note 2, Sommaire des principales conventions comptables. Le tableau qui suit présente les charges engagées et les revenus générés pour les principaux programmes, par principaux articles de dépenses et types de revenus. Voici les résultats de chaque segment pour la période:

	<b>Le Programme de réglementation du prix des médicaments brevetés</b>	<b>Le Programme sur les tendances relatives aux produits pharmaceutiques</b>	<b>Services internes</b>	<b>Total 2016</b>	<b>Total 2015</b>
<b>Charges</b>					
Salaires et avantages sociaux	4 013 555 \$	1 486 883 \$	1 975 468 \$	<b>7 475 906 \$</b>	6 565 377 \$
Services professionnels et spécialisés	1 302 088	151 379	201 179	<b>1 654 646</b>	777 198
Installations	355 887	126 930	183 277	<b>666 094</b>	658 546
Services d'information	274 332	214 638	14 515	<b>503 485</b>	322 189
Services publics, fournitures et approvisionnements	21 539	672	115 075	<b>137 286</b>	227 385
Voyages et réinstallation	77 701	14 257	9 392	<b>101 350</b>	67 141
Location	2 842	630	66 786	<b>70 258</b>	82 610
Amortissement des immobilisations corporelles			47 000	<b>47 000</b>	19 679
Communications	14 089	1 641	11 205	<b>26 935</b>	57 574
Réparation et d'entretien	8		21 805	<b>21 813</b>	7 462
Autres	437	504	11 000	<b>11 941</b>	21 000
<b>Total des charges</b>	<b>6 062 478</b>	<b>1 997 534</b>	<b>2 656 702</b>	<b>10 716 714</b>	<b>8 806 161</b>
<b>Revenus</b>					
Engagement de conformité volontaire	-	-	6 765 017	<b>6 765 017</b>	2 731 123
Autre	5 216	3 675	53	<b>8 944</b>	144
Revenus gagnés pour le compte du gouvernement	(2 999)	(3 675)	(6 765 022)	<b>(6 771 696)</b>	(2 731 153)
<b>Total des revenus</b>	<b>2 217</b>	<b>-</b>	<b>48</b>	<b>2 265</b>	<b>114</b>
<b>Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts</b>	<b>6 060 261 \$</b>	<b>1 997 534 \$</b>	<b>2 656 654 \$</b>	<b>10 714 449 \$</b>	<b>8 806 047 \$</b>